



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 25/2004
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Budget 2005
du Fonds culturel Riviera**

**Séance de la commission
intercommunale :**

**mardi 26 octobre 2004, à 18h.00,
à la salle Rambert, à Montreux**

Vevey, le 21 octobre 2004

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2005 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes du district.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^{ème} des communes partenaires (8 sur 10).

Cadre général

Le Fonds culturel Riviera, entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entré en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix communes du district.

Elle est gérée par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Budget 2005

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Avec l'entrée en vigueur de la convention, le montant prévu pour la législature en cours, est fixé à fr. 48.-- par habitant.

Sur la base de la population au 31 décembre 2003, les revenus pour 2005 s'élèvent donc à fr. 3'284'736.--. Il faut cependant préciser que la facturation aux communes s'effectuera sur la base de la population au 31 décembre 2004.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au conseil administratif du fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux. Le conseil administratif procédera à l'attribution des subventions en décembre 2004. *

Sur la base des exercices précédents, le montant global des subventions pour 2005 est estimé à fr. 3'133'560.--.

A ce montant, s'ajoutent les charges relatives à l'administration et à la gestion du fonds, prestations fournies par le Service des affaires intercommunales et dont le montant s'élève à environ fr. 22'000.--.

* Pour mémoire, les institutions bénéficiaires en 2003 et 2004 étaient les suivantes : Agenda Régional, Art Forum, Association des Musées de la Riviera, Auditorium Stravinski, Festival du Rire de Montreux, Compagnie Nomades, Concours Clara Haskil, Festival Images, Fondation des Arts et Spectacles, Montreux Choral Festival, Septembre Musical, Théâtre Montreux-Riviera.

Le budget 2005 prévoit donc un total de charges de fr. 3'155'560.--, pour un total de revenus de fr. 3'284'736.--.

Par ailleurs, rappelons que le conseil administratif a la compétence de proposer aux municipalités d'apporter un soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional, dans le cadre des disponibilités financières. L'unanimité des municipalités est alors requise, en application de l'art. 14 de la convention.

Conclusions

Nous vous prions par conséquent, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 25/04, du 21 octobre 2004, sur le budget 2005 du Fonds culturel Riviera

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'adopter le budget 2005 du Fonds culturel Riviera.

Au nom de la Municipalité
le Vice-président le Secrétaire



P. Ducaux P.-A. Perrenoud

Annexe :

- Budget 2005 du Fonds culturel Riviera

Municipale-déléguée : Mme Madeleine Burnier

FONDS CULTUREL RIVIERA

BUDGET 2005

Revenus

(fr. 48.-/habitant selon population au 31.12.2003)

Blonay	5'042	242'016.00	
Chardonne	2'639	126'672.00	
Corseaux	2'100	100'800.00	
Corsier	3'122	149'856.00	
Jongny	1'329	63'792.00	
Montreux	22'897	1'099'056.00	
St-Légier-La Chiésaz	4'231	203'088.00	
La Tour-de-Peilz	10'479	502'992.00	
Vevey	15'784	757'632.00	
Veytaux	809	38'832.00	
<i>Sous-total</i>	<i>68'432</i>	<i>3'284'736.00</i>	<i>3'284'736.00</i>

Charges

Subventions aux institutions		3'133'560.00	
Prestations d'administration et de gestion (SAI)		22'000.00	3'155'560.00

Solde prévisible au 31 décembre 2005

129'176.00

Vevey, le 7 septembre 2004 SNR/mjm